

Département de Saône-et-Loire
 COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/56
Séance du 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 22 octobre 2025	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BUSSEUIL Georges, BENCADI Karim
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 13	
Nombre de suffrages exprimés : 13	
Votes Pour : 13	Procurations : MORIN DESMURS Michèle a donné procuration à P. BERDAGUE, CLEMENT Nathalie a donné procuration à V. MATHUS
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	Absents/excusés : DELANGLE Sylvie, CLEMENT Pascal, DELANGLE Sylvain, MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Décision modificative de crédits BP principal et budget annexe camping

Le Maire de la Commune de LA CLAYETTE,

VU la nécessité de procéder à des mouvements de crédits sur le budget camping afin de pouvoir procéder au paiement de la nouvelle barrière d'entrée notamment,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE de procéder aux mouvements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL LA CLAYETTE			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
65736211	36 265,44	6419	1 600,00
65821	-34 665,44		
	1 600,00		0,00
			0,00

BUDGET CAMPING			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
023	1 600,00	74741	-34 665,44
		757361	36 265,44
	1 600,00		1 600,00
			1 600,00

D2025/180

a

-CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre la présente délibération.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 4/11/2025
Acte publié sur le site internet de la commune le 6/11/2025
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

